

Vote de crédits

Le Conseil municipal.

Vote de dépassements de crédits de 1952

Ch 6 art 6 Contingent pour protection santé publique : 3155⁰⁰

Ch 6 art 2. Traitement santé publique, médecins : 3900⁰⁰

et vote les crédits suivants:

Indemnité forfaitaire allumage des feux, St Laurent : 3000⁰⁰

Inspection des viandes : 12244

Bâtiments communaux comp^t 1952 : 18000

Indemnité pour sinistres Hollandais : 5000